

OVIN QUÉBEC

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC

VOLUME 1, NUMÉRO 3 — DÉCEMBRE 2001

2001 : une année de réalisations



De passion
à profession :
la Bergerie
de la Chouette **4**

Le projet « Gestion » reprend **5**

Tout sur la photopériode **6-7**

Le Québec, un leader national ! **12**



FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC



Équité, transparence et universalité

Notre production, tout comme l'environnement dans lequel elle évolue, est en profonde mutation. D'une production qualifiée par certains de marginale, il y a vingt ans, nous sommes à présent le secteur présentant le plus fort taux de croissance et plusieurs d'entre vous ont été témoins de cette évolution. Nous avons fait beaucoup de chemin, mais il nous en reste encore beaucoup à parcourir.

Après vingt ans, il ne faut pas manquer l'occasion de réaliser un bilan : s'arrêter, s'élever au-dessus de la mêlée et regarder. Regarder d'où l'on vient, où l'on est, pour ensuite décider, ensemble, de notre avenir en tant qu'industrie. Car, il faut se rendre à l'évidence, avec 155 000 brebis, 15 millions de chiffre d'affaires global, un secteur en développement, soit le lait de brebis, nous devons nous considérer comme une industrie en plein essor qui peut compter à la fois sur la sympathie du public et l'intérêt des consommateurs.

Un marché à satisfaire

L'été dernier, lors de notre tournée, nous vous présentions les résultats préliminaires de l'étude que nous avons fait réaliser sur la perception des consommateurs par rapport à l'agneau du Québec. Ceux-ci nous ont répondu que notre agneau est celui qu'ils préfèrent entre tous. Nous avons un marché supérieur à deux millions de consommateurs et notre part d'approvisionnement du marché domestique est passée de 25% à 40%. Voilà une preuve que nos bergeries peuvent produire davantage d'agneaux lourds. Nous savons maintenant que nous ne sommes pas le compétiteur de notre voisin ou de la région d'à côté : nous devons nous considérer comme des producteurs qui travaillent solidairement à satisfaire les besoins du consommateur.

Il nous reste à présent à travailler collectivement afin de récupérer 13% de part de marché que nous perdons faute de pouvoir approvisionner régulièrement les étals des commerçants. Cela fait maintenant dix ans que nous parlons de la nécessité d'organiser la mise en marché. Certains l'ont fait avec succès sur une base régionale et parfois inter-régionale pendant des années. La croissance du cheptel combinée aux fusions et acquisitions dans le secteur du commerce au détail nous amènent cependant à constater que si la situation actuelle s'avèrent bien huilée, elle est toutefois loin de baigner dans l'huile ! Aujourd'hui encore, des organismes de mise en marché appartenant à des producteurs ou approvisionnés par ceux-ci se livrent des guerres de prix, à la baisse, faut-il le préciser.

Certains vivent une situation bien différente. Ils se sont disciplinés et ont appris à produire des agneaux dans les périodes lucratives ou à garantir un approvisionnement annuel qui leur confère des prix bien supérieurs à la moyenne. Le projet Gestion nous a permis de constater que les entreprises de tête ont également développé un marché lucratif de sujets de remplacement pour les autres producteurs ou pour les nombreux aspirants qui veulent joindre nos rangs. Il est de notre devoir, comme je vous en faisais part lors de la tournée, de s'assurer que les sujets que nous avons vendus soient en mesure de rapporter à leurs nouveaux propriétaires un revenu leur permettant de rester en affaires. La réalité économique est implacable : si ces sujets ne peuvent rapporter suffisamment, ils seront vendus à rabais. Cette situation, déjà vécue dans les années quatre-vingt, occasionnerait un recul et des pertes économiques importantes pour l'ensemble des producteurs et la production.

L'équité d'abord !

Parlant de pertes économiques, il m'est difficile d'aborder ce sujet sans avoir à l'esprit les pertes subies par certains des nôtres dans le dossier « tremblante ». Cinq ans après le début des abattages de contrôle, nous cherchons toujours l'équité pour ceux et celles qui ont permis l'obtention de compensations ajustées pour les producteurs subissant l'épreuve terrible d'une éradication complète du troupeau après le 27 octobre 1998. Comme vous l'aurez remarqué, nous ne parlons pas de compensation adéquate car les maxima actuellement en place doivent, à notre avis, être revus afin de compenser l'effet causé par l'inflation sur les sujets de

remplacement de génétique supérieure.

Cette équité anime la Fédération depuis toujours. Elle a pour objet de nous doter des mêmes outils techniques et économiques que les autres productions. Il faut cependant se rendre à l'évidence, cette équité est également demandée par un très grand nombre de producteurs qui sont lésés actuellement par la façon de mettre en marché les agneaux lourds. L'équité veut dire : obtenir un paiement égal pour une carcasse de qualité égale, peu importe la région d'origine; c'est un paiement dans un délai très court, peu importe le nombre d'années en production; c'est un accès au marché, égal pour tous et non un refoulement systématique chez certains. Certes, des incitatifs devront être mis en place afin de bonifier le travail effectué pour la production en contre-saison ou pour le refus de vendre des agneaux de lait lorsqu'ils sont à gros prix. De telles choses sont prises en considération dans le projet que nous avons développé ensemble au cours des tournées effectuées depuis 1999.

Notre projet, le projet d'agence de vente des agneaux lourds, c'est l'ensemble des producteurs qui, par leurs commentaires constructifs et leurs observations judicieuses, l'ont façonné. Nous aurons tous à faire des ajustements à nos façons de faire, mais après 20 ans de travail à rechercher l'équité nous ne pouvons faire autrement que de continuer à travailler pour l'obtenir. Nous devons travailler à la construction d'une industrie équitable pour les producteurs, permettant l'obtention d'un prix maximal dans le marché. Cet objectif, bien que nous ayons pu l'oublier parfois, nous est rappelé par notre outil financier : la Financière agricole du Québec.

Le Québec a su se démarquer des autres provinces canadiennes quant à la sécurisation du revenu des producteurs agricoles par une multitude d'outils: la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, la Société de financement agricole du Québec, l'Assurance stabilisation des revenus agricoles. Mais c'est la mise en marché collective, appliquée à l'ensemble de la province, qui donne au modèle québécois son caractère exceptionnel. Cette

façon unique en son genre, qui a fait ses preuves dans plusieurs productions, repose sur trois grands principes, les mêmes qui sont à la base de notre projet d'agence de vente : l'équité, la transparence et l'accessibilité universelle.

Des premiers jours de la Fédération à aujourd'hui, l'équité est le fil conducteur de nos actions. L'avenir de notre industrie ovine passe donc par celle-ci.

*Meilleurs voeux de paix, de santé,
de bonheur et de prospérité
à tous les producteurs ovins
pour l'année 2002 !*



De passion à profession : la Bergerie de la Chouette

FRANCIS GOULET
agronome

Située dans la municipalité de Maskinongé, la Bergerie de la Chouette a vu le jour en 1998. Propriété de Mme Nancy Bergeron et de M. Michel Reid, l'entreprise se concentre actuellement sur la production de sujets reproducteurs de race pure *Dorset*, et de femelles hybrides F1, issues du croisement des races *Dorset* et *Finoise*.

L'intérêt de Mme Bergeron pour l'agriculture ne date pas d'hier. Ce n'est toutefois qu'en 1998 que sa passion pour la production ovine fait prendre une toute autre direction à sa vie. Jusque là fonctionnaire au ministère de l'Immigration et de la Citoyenneté canadienne, elle s'inscrit alors à un cours de démarrage en production ovine à Matane y voyant un moyen de réaliser son rêve de vivre de l'agriculture. Huit mois plus tard, suite à de multiples rencontres et de nombreux efforts, le couple achète finalement un troupeau de brebis *Dorset*. « Bien que le cours m'ait apporté plusieurs notions, d'expliquer Mme Bergeron, mon implication auprès de producteurs établis, de même que mon travail sur l'exploitation m'ont permis de mieux comprendre la production ovine et ses problématiques. »

La génétique : un investissement !

La ferme utilise actuellement différents outils de gestion afin de pouvoir performer de manière constante : GIB (Gestionnaire informatisé de Bergerie), Oviration (alimentation), Génovis, station de béliers de race pure, station d'évaluation des agneaux commerciaux (croisement F1 X SU). « Je considère que nous avons travaillé très fort pour atteindre nos objectifs et que nous nous devons d'utiliser tous les moyens mis à notre disposition afin que ces efforts soient maintenus », explique la propriétaire.

Compte tenu de la vocation de l'entreprise, le programme d'évaluation génétique à la ferme est le plus utilisé. Il permet de sélectionner adéquatement les sujets devant être vendus ou gardés. Les éleveurs de sujets de race pure et de femelles hybrides misent sur les résultats, comme le confirme Mme Bergeron. Ainsi, ils sont conscients de l'investissement requis pour acquérir un sujet de race pure.

« Investir 100 \$ de plus pour un sujet de race pur, s'il t'en rapporte 150 \$ ou même 200 \$ de plus après quatre ans, c'est plus rentable que n'importe lequel placement bancaire » fait valoir Mme Bergeron. De plus, avec la mise en place du réseau provincial de classification des agneaux lourds, il devient plus facile de connaître les forces et faiblesses des troupeaux. « Les producteurs comme nous doivent devenir des spécialistes afin de produire des sujets

de remplacement qui seront plus payants pour les producteurs commerciaux ». L'élaboration de système de paiement basé sur la qualité des carcasses permettra donc, d'après Mme Bergeron, de valoriser le travail d'éleveurs de sujets reproducteurs.

La ferme sélectionne en moyenne 30 % des agnelles et 5% des agneaux (*Dorset*) pour le remplacement et la vente. Les sujets qui ne sont pas retenus sont vendus à l'encan ou à un organisme. Les performances de la ferme tendent à s'améliorer année après année. Les femelles hybrides de cette jeune entreprise produisent à un taux de 1,3 agnelage par année et donnent 1,8 agneau par portée en moyenne, avec un poids à la naissance

de 3,6 kg. Le pourcentage de mortalité de la naissance au sevrage est faible (environ 2%) et le poids moyen des agneaux au sevrage (24 kg) démontre bien les bonnes capacités laitières des brebis.

Parallèlement à leur intérêt pour la génétique du troupeau, les propriétaires de la

Bergerie de la Chouette accordent une attention particulière à l'aspect sanitaire de l'entreprise et travaillent actuellement à son amélioration. En fait, rien dans cette entreprise n'est laissé au hasard.

La spécialisation de la Bergerie de la Chouette et la volonté de ses propriétaires d'améliorer constamment la qualité du troupeau démontre bien qu'une passion peut se transformer rapidement en véritable profession !



Le projet « Gestion » reprend !

MARIE-ÈVE TREMBLAY

Au début de l'année 1999 se mettait en branle un projet d'appui à la mise en place d'un réseau provincial de collecte et d'analyse des données technico-économiques en production ovine, communément appelé le projet « **Gestion** ». L'objectif premier de ce projet était de mettre en place un outil de gestion efficace dans l'optique d'améliorer l'efficacité des entreprises québécoises et, par le fait même, leur compétitivité. Cela consistait, en clair, à compiler les données technico-économiques des entreprises ovines québécoises à partir desquelles des modèles d'efficacité pouvaient être construits.

Suite à une restructuration et au rattachement du dossier à la FPAMQ, le projet avait momentanément été suspendu. Cependant, tout cela est du passé et le projet Gestion reprend de plus bel avec les mêmes objectifs et des attentes toujours aussi grandes.

Buts ?

Les buts du projet Gestion sont multiples. D'une part, il offre au producteur profane l'opportunité de s'initier à la gestion technico-économique, à la coordination des aspects techniques de la bergerie et à la comptabilité de l'entreprise; d'autre part, il permet de fournir des comparables à ceux plus expérimentés, qui désirent évaluer leurs performances

personnelles. Le but premier demeure toutefois l'amélioration de l'efficacité et la compréhension de son entreprise. Dans cette optique, le projet Gestion offre un support à la collecte de l'information, en plus de procéder à l'analyse des données et à la réalisation d'un bilan personnalisé sur les tangentes que prend l'entreprise. Une analyse comparative en fonction de la moyenne provinciale est également possible.

Comment ?

Le fonctionnement du projet Gestion est simple. Suite à l'inscription, la coordonnatrice envoie la documentation écrite et les informations relatives au projet. Elle informe le conseiller de cette inscription et ce dernier prendra contact avec le producteur pour fixer les rencontres de collecte des données de l'entreprise. Une fois les données recueillies, elles seront analysées à la FPAMQ par la coordonnatrice du projet sous forme de rapport qui sera ensuite remis et expliqué directement au producteur.

Coût ?

On mesure l'impact d'un investissement sur ce qu'il rapporte à l'entreprise qui l'entreprend. Avec le projet Gestion, le producteur investit dans une valeur sûre, soit la connaissance et l'avenir de son entreprise. Tout

comme la classification des agneaux lourds, qui valide le produit fini et l'ensemble des pratiques dans la bergerie, le projet Gestion chiffre l'ensemble des performances afin de favoriser leur amélioration. Comment expliquer l'inefficacité d'une entreprise très prolifique en nombre d'agneaux de qualité, si ce n'est que pas l'analyse des données technico-économiques.

C'est ainsi que les 200 \$ investis dans le projet Gestion pourront rapidement rapporter le triple de leur valeur en économie de temps, en réduction des frais d'alimentation et en amélioration de la qualité et de la quantité des agneaux produits.

Tous les producteurs ovins du Québec sont invités à s'inscrire au projet Gestion.

Vous êtes donc invités à vous inscrire avant le 15 janvier 2002 au projet Gestion et à vous donner ainsi les moyens de mieux connaître votre entreprise. On dit souvent que ce sont les premières années d'exploitation qui déterminent l'avenir d'une entreprise. Profitez donc de l'occasion et de l'évolution de l'industrie pour construire des bases solides et participez à ce projet aux résultats exponentiels. Contactez Marie-Ève Tremblay, la coordonnatrice du projet, à la FPAMQ. N'hésitez pas, gérer c'est évoluer !

Avec le projet Gestion, le producteur investit dans une valeur sûre, soit la connaissance et l'avenir de son entreprise.



La Photopériode ... une alternative intéressante !

JOHANNE CAMERON
agronome

Étudiante à la maîtrise à l'Université Laval

L'approvisionnement des marchés de façon **régulière** est l'un des principaux défis de la production ovine québécoise. Afin de rencontrer ce défi, les producteurs doivent être en mesure de produire de l'agneau à l'année. Les ovins étant des animaux saisonniers, l'utilisation de techniques de désaisonnement en contre-saison s'impose pour plusieurs raisons : assurer une production d'agneaux constante, approvisionner les consommateurs de façon régulière, éviter les périodes creuses et bien sûr, conserver une place sur les marchés. La photopériode est l'une des techniques de désaisonnement permettant d'induire l'activité de reproduction en contre-saison. Elle s'avère très efficace afin d'augmenter la productivité annuelle des femelles du troupeau et lorsque bien réalisée, la photopériode permet d'obtenir des taux de fertilité élevés en contre-saison. Cependant, la réussite de cette méthode de désaisonnement passe par le respect d'un protocole lumineux précis. Ainsi, avant de débuter un programme photopériodique, il est important de comprendre comment la lumière agit sur les ovins, de connaître les principes de bases à respecter et de savoir quels sont les facteurs favorisant l'obtention des résultats zootechniques escomptés.

De façon générale, les périodes de "jours courts" (automne-hiver), ont un

effet stimulateur sur l'activité de reproduction des ovins, alors que les périodes de "jours longs" (printemps-été) ont une action inhibitrice sur leur activité sexuelle. Plusieurs recherches ont démontré que des manipulations photopériodiques de l'environnement permettent de contrôler efficacement la reproduction des ovins. La photopériode est donc une technique visant à manipuler les périodes de jours longs et les périodes de jours courts, afin de faire croire aux animaux qu'ils sont en saison de reproduction.

Le premier principe de base à respecter

Bien que les jours courts soient stimulateurs de l'activité sexuelle, on ne peut exposer les brebis à une photopériode courte à n'importe quel moment de l'année. Ceci risque d'affecter les femelles et de ne pas donner les résultats escomptés. Il a été démontré que l'alternance entre les périodes de jours longs et de jours courts était essentielle. En effet, les ovins ont besoin de percevoir une photopériode de jours longs (JL) avant d'être exposés aux jours courts (JC). Ainsi, un traitement de jours courts, donné aux animaux sans les avoir exposés préalablement à des jours longs, n'aura **aucun** effet sur l'activité de reproduction des femelles au printemps. Ainsi, afin d'utiliser la photopériode comme technique de désaisonnement au printemps, vous devriez toujours exposer vos femelles à une période de jours longs (durant l'automne et le début de l'hiver), puis par la suite les exposer à une photopériode de

jours courts pour induire l'activité de reproduction. En l'absence d'alternance entre les périodes de JL et de JC, les animaux ne répondent pas au stimulus photopériodique. L'alternance entre ces périodes est essentielle afin de briser cet état "photoréfractaire" et induire l'activité sexuelle chez les femelles. En général, suite au passage JL - JC, les brebis débutent leur activité de reproduction environ 40 à 60 jours après le début des jours courts. Habituellement l'introduction des mâles se fait au moment où les femelles commencent à ovuler (environ 50 à 60 jours après le début des jours courts) et non au tout début de la période de photopériode courte.

Les protocoles lumineux

Dans la littérature, les protocoles lumineux varient selon la durée du traitement (toute l'année ou quelques mois seulement) et le moment de l'année où le protocole est appliqué. En général, les protocoles photopériodiques devraient être adaptés pour chaque entreprise, afin de respecter le stade physiologique des animaux et également de rencontrer les objectifs des propriétaires. Un protocole lumineux relativement simple d'utilisation est présenté dans le *Guide Production Ovine* ainsi que dans le document du 2^e *Symposium International sur l'industrie ovine* de 1998. Ce protocole lumineux avait été réalisé par l'agronome Manon Lepage, responsable du Club d'encadrement technique de la région de Québec, et par le Dr François Castonguay, chercheur pour Agriculture et Agroalimentaire Canada, dans le cadre d'un projet de transfert technologique réalisé entre 1995 et 1998. Des taux de fertilité en contre-saison supérieurs à 80% furent obtenus chez les producteurs qui avaient

appliqué les protocoles. Évidemment, afin d'obtenir des résultats optimaux, le protocole doit être suivi à la lettre et plusieurs autres facteurs favorisant la réussite de la technique doivent également être considérés.

La recherche se poursuit

Suite au projet réalisé il y a quelques années, certaines questions furent soulevées concernant l'utilisation de la photopériode. En effet, on observe que les brebis qui n'étaient pas gestantes, suite au traitement lumineux du printemps, débutaient leur activité sexuelle plus tardivement à l'automne. Ainsi, au lieu de commencer leurs chaleurs vers les mois d'août et de septembre, une partie de ces brebis étaient saillies environ trois à quatre mois plus tard, ce qui est loin d'être souhaitable. On nomma ce phénomène "l'effet résiduel". C'est pourquoi un autre projet de recherche vient d'être mis sur pied par le Dr. François Castonguay, Johanne Cameron, agronome étudiante à la maîtrise à l'Université Laval, et Manon Lepage. Cette recherche vise à évaluer l'efficacité d'un programme de photopériode utilisé en continu sur toute l'année, tout en réduisant l'utilisation de traitements hormonaux. Le programme photopériodique est de 4 mois de JC (8L:16N) alterné à 4 mois de JL (16L:8N) à l'année longue. Ce protocole vise un système de production accéléré de trois agnelages en deux ans. Plusieurs groupes de brebis ont été constitués afin d'échelonner la production d'agneaux sur toute l'année (agnelages prévus à tous les mois). En plus de comparer l'efficacité de ce système de production à celui utilisé de façon traditionnelle (éponges vaginales en contre-saison), le projet vise également à étudier le phénomène de l'effet résiduel

mentionné précédemment. Le projet a débuté cet automne dans une entreprise de la région de Québec, *Les Bergeries d'Amérique*, propriété de Joël Bernier et de Nathalie Lacroix. Les premiers résultats de ce protocole expérimental devraient être disponibles dès l'été prochain.

Conclusion

La photopériode est une technique qui peut donner des résultats très satisfaisants en contre-saison, à condition que le protocole lumineux soit suivi à la lettre et que les autres paramètres de régie d'élevage soient optimaux. Relativement simple d'utilisation, elle est peu coûteuse et demande peu de manipulations. De plus, cette technique "naturelle"

respecte les exigences des consommateurs qui souhaitent la réduction de l'utilisation des hormones en production animale. La photopériode présente cependant quelques inconvénients : son utilisation requiert un suivi rigoureux du troupeau, l'isolation de certains groupes de brebis et la modification des bâtiments (ventilation adéquate, aucune lumière extérieure).

L'étalement des agnelages à l'année et la production d'agneaux de qualité sont les piliers de la survie de notre industrie. La photopériode, comme technique de désaisonnement, constitue donc un moyen efficace permettant d'améliorer la productivité annuelle des troupeaux et, par conséquent, la rentabilité des entreprises.

La classification des carcasses : l'heure est à l'évaluation !

Au cours de la dernière année, le réseau provincial de classification des agneaux lourds a connu une évolution constante et des résultats plus qu'intéressants. Présent dans deux abattoirs en octobre 2000, il est maintenant offert dans huit abattoirs de la province. Ainsi, depuis 12 mois, des classificateurs neutres et indépendants ont classifié plus de 32 000 carcasses et nous avons transmis plus de 5000 rapports directement aux producteurs.

Malgré les résultats obtenus jusqu'à présent, la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec est consciente de l'importance d'améliorer certaines composantes du réseau de classification. Il est primordial, nonobstant l'utilisation du système canadien

de classification des agneaux reconnu internationalement (mesure de gras, évaluation de la conformation, etc.), de revoir l'interprétation de certaines données afin de valoriser les carcasses les plus recherchées par notre clientèle et de pénaliser celles qui ne le sont pas.

Compte tenu du mandat obtenu lors de l'assemblée générale annuelle de la FPAMQ pour la mise en place d'un règlement sur la classification, des renseignements sur le fonctionnement actuel du réseau de classification doivent être recueillis, en guise de prémisses au développement de ce dernier. Des sondages sont actuellement transmis aux producteurs et aux intervenants de la province pour cibler les niveaux d'intervention.

2001 : une année de réalisations



JEAN-FRANÇOIS SAMRAY
directeur général

Depuis quelques années déjà, le monde de l'agroalimentaire québécois est amené à se diversifier tout en se spécialisant. Que ce soit l'importance d'une saine alimentation ou le multiculturalisme de plus en plus évident, on sent bien le changement de cap.

Dans cet environnement, la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec a connu une année mémorable, notamment en ce qui concerne les activités promotionnelles et le développement du produit. D'abord par sa présence à des activités de renom tels que le Salon international de l'alimentation ou Festival Montréal en lumières, puis par une visibilité plus grande dans les médias. C'est d'ailleurs pour cibler son marché, et afin de mieux orienter sa participation à ce genre d'activités, que la FPAMQ a commandé l'étude de perception de l'agneau du Québec. Une étude riche en données et qui constitue un outil de choix pour le développement du produit.

Parmi les activités promotionnelles mises de l'avant figuraient également l'ouverture des salles de conférence SAQ, où démonstration et jumelage culinaires sont à l'honneur, ainsi

qu'une participation à la formation de nouveaux diplômés en hôtellerie et restauration.

En plus d'augmenter sa visibilité en tant qu'organisme, la FPAMQ a accru sa présence en magasin par le biais d'une tournée de dégustation et la publication de matériel promotionnel « L'agneau du Québec, le bon goût d'ici ! ». Un slogan qui en dit long sur le besoin de rattacher aux consommateurs tout le caractère, le dynamisme et l'intérêt d'acheter l'agneau du Québec !

Cette année, la FPAMQ a su concerter les différents paliers de l'industrie et plusieurs projets conjoints ont permis de promouvoir davantage l'agneau du Québec. Entre autres, la mise en place du système de classification des agneaux lourds a exigé beaucoup d'efforts de coordination et d'information. Plus de 33 000 agneaux lourds ont été classifiés et les données transmises aux producteurs vont graduellement orienter les choix de production. Le règlement de l'ASRA 2000 ainsi que les négociations relatives au dossier de la tremblante auront tous deux nécessité des rencontres de travail qui, rappelons-le, ont mené à certains résultats pour les producteurs concernés. La reprise du projet Gestion par la FPAMQ a également nécessité des rencontres de travail afin d'optimiser sa réussite et la satisfaction des membres.

Un projet-pilote visant la réduction de la déprédation causée par les coyotes a également été mis sur pied. À l'écoute des besoins de ses producteurs, la FPAMQ se devait de tout mettre en œuvre pour combattre ce fléau de plus en plus néfaste pour les producteurs ovins. Mais c'est manifestement le projet d'agence de vente qui aura suscité le plus d'attention. Deux tournées provinciales d'information ainsi que plusieurs articles ont été écrits sur le sujet. Dans cette démarche un seul but était visé : fournir aux producteurs un moyen efficace, transparent et neutre de mise en marché des agneaux lourds qui puisse répondre à leurs attentes.

Pour son 20^e anniversaire, la FPAMQ aura donc connu une année riche en projets et en activités, avec des résultats

des plus satisfaisants. L'année 2002 s'annonce aussi productive avec plusieurs dossiers d'importance, comme le projet-pilote sur l'identification permanente, la mise en place de l'agence de vente des agneaux lourds et l'accès à l'information et la création du site internet de la FPAMQ qui permettra d'établir davantage de liens entre les producteurs

*Le 20^e anniversaire
de la FPAMQ
aura été marqué
par de nombreux
projets déterminants
pour l'avenir de la
production ovine.*

et avec le public. Par le biais du bulletin Ovin-Québec, nous vous tiendrons au fait de ces projets et de tous les autres à l'ordre du jour de la prochaine année.

Les « Tip-tag »

Un outil pour la gestion de votre entreprise

Comme vous le savez, le système de classification des agneaux termine sa phase expérimentale. Effectivement, lors de notre assemblée générale annuelle, un mandat a été donné à la FPAMQ pour qu'elle adopte un règlement visant à rendre la classification des agneaux lourds du Québec obligatoire.

Dans le cadre de ce projet, il était impératif que tous les agneaux soient identifiés individuellement à l'entreprise et à la province de naissance. Pour ce faire, l'utilisation d'identiifiants « Tip-tag » a été encouragée. Elle ne s'avère toutefois pas être le seul identifiant admissible pour la classification des agneaux. Seules les informations inscrites, soit le numéro du producteur, le numéro de l'agneau, la lettre de l'année de naissance et le numéro de la province sont obligatoires.

Il est également très important de différencier l'identification à l'aide de « Tip-tag » de l'identification permanente. Effectivement, bien qu'il relie un agneau à son propriétaire, ce « Tip-tag » ne constitue en rien l'identification permanente de tous les animaux demandée par l'AGA de la FPAMQ depuis quelques années. Le « Tip-tag » offre une solution transitoire pour l'identification des agneaux à la naissance jusqu'à l'abattoir*, qui sera remplacé par l'identification permanente obligatoire de tous les ovins d'ici deux ans. L'identification permanente doit permettre, d'une part, l'identification de tous les animaux à l'intérieur d'un troupeau et d'autre part,

le remplacement du tatouage requis pour l'identification des animaux de race pure, en plus de permettre le suivi des agneaux jusqu'à l'abattoir.

En partenariat avec la SEMRPQ, le CEPOQ et la Financière agricole du Québec, nous élaborons actuellement

un projet pilote qui permettra l'implantation graduelle de l'identification permanente dans les bergeries du Québec. Vous serez bientôt invités à y participer.

* L'utilisation du « Tip-tag » sur les agneaux devant être abattus à l'abattoir Luceville est possible, il est toutefois suggéré de continuer à mettre une boucle d'abattoir avant l'expédition.

Le conseil d'administration 2002



De gauche à droite :

Garry Jack (région de Québec),
Langis Croft (président),
Michel Thibodeau (Mauricie/Centre du Québec),
Sylvain Arbour (Gaspésie),
Marie-Antoine Roy (Estrie)
André Trépanier (Saint-Hyacinthe),
Ronald Gagnon (Lanaudière),
Colette St-Pierre Outaouais/Laurentides),
Jacques Madison Hekimian (St-Jean/Valleyfield),
Philippe Lapointe (Saguenay/Lac St-Jean),
Jasmin Mercier (Abitibi-Témiscamingue),
Guy Dupont (Bas Saint-Laurent)
Réjean Raymond (Côte-du-Sud).



Le conseil exécutif 2002

De gauche à droite :

Garry Jack (2^e vice-président),
Sylvain Arbour (membre),
Colette St-Pierre (membre),
André Trépanier (1^{er} vice-président),
et **Langis Croft** (président).

Des assises consolidées pour le lait de brebis

Il y a quelques d'années, des producteurs convaincus ont importé des sujets à caractère laitier de l'Europe pour ainsi implanter les premières lignées sur notre continent. Depuis, une bonne douzaine de producteurs produisent du lait de brebis et cette production en plein développement ne cesse de susciter de l'intérêt.

Au départ, l'expertise était relativement limitée, mais peu à peu on a vu émerger une nouvelle production bien structurée. En 1999, une coopérative de producteur a été formée sous le nom de COLOQ (Coopérative laitière ovine du Québec) dans le but d'assurer conjointement la commercialisation du lait auprès des transformateurs spécialisés dans la production de fromage fin. Par la suite, dans une note de reconnaissance de cette nouvelle production, le MAPAQ l'a introduite officiellement dans son programme de diversification de l'agriculture pour les sept régions ciblées par l'avant-dernier budget du gouvernement du Québec.

Plus récemment, dans le cadre de l'assemblée générale annuelle de la FPAMQ, un vote favorable a été transmis pour que cette dernière intègre le lait de brebis au plan conjoint actuel, dans le but de constituer des assises solides pour cette production en émergence au Québec. Rappelons également qu'en juin 2001, le lait de brebis était intégré à la table filière ovine. Il est important de noter que la génétique développée actuellement

dans le secteur ovine laitier intéresse de plus en plus de producteurs de viande ovine et cela, pour le potentiel laitier des brebis lors de la lactation.

L'an dernier, dans un souci de qualité du lait produit et à la demande de producteurs, le MAPAQ a mis sur pied un cahier de charge de concert avec les intervenants du milieu; actuellement le même exercice est en

cours au niveau fédéral. Quant aux recherches, elles sont nombreuses: détection du meadi-visna dans le lait, influence des éponges à la traite, effet de la congélation sur le lait, etc.

Comme ce bilan permet de le constater, la production de lait de brebis a connu un essor des plus rapides au cours des dernières années et ce développement permet d'être fort optimiste pour l'avenir. Tous ceux qui aimeraient obtenir plus de renseignements sur cette production n'ont qu'à contacter la FPAMQ.

Pascal-André Bisson

Producteur et président de la COLOQ

L'inauguration des bergeries Sayberdan ne passe pas inaperçue !



Plus de 500 personnes, dont plusieurs producteurs ovins, ont participé à l'inauguration des bergeries Sayberdan le 23 septembre dernier à Sayabec. En plus d'une visite des installations, les participants ont eu droit à une dégustation d'agneau. Le propriétaire, M. Bernard Fortin, a consacré 36 années à la production laitière. Suite à l'incendie de sa ferme, il y a quelques années, il a décidé de se tourner vers la production ovine. Les nouvelles installations hébergent 400 brebis et M. Fortin n'entend pas en rester là puisque ses projets d'expansion pourraient lui permettre d'atteindre 1000 brebis d'ici trois ou quatre ans. Bravo à ce producteur entreprenant !



GROBER LAMB-GRO

Lait de remplacement de performance

*Nous avons amélioré ce qui
était déjà EXCELLENT!*

Le lait Lamb-Gro (100% protéine
laitière) contient maintenant de la
protéine concentrée de lactosérum
pour une meilleure consommation
et digestion.

Un plus haut niveau d'énergie
maximise l'ingestion de protéines
et la digestibilité.

Une concentration réduite rend
Lamb-Gro plus économique à
utiliser.



GROBER
INC.
Nutrition Animale

162 Savage Drive, Cambridge, Ontario N1T 1S4
Sans frais: 1-800-265-7863 Fax: (519) 623-8120
E-mail: marketing@grober.com
Site web: www.grober.com



Aussi dépositaire de louve
à allaitement artificiel.

ANNONCEZ-VOUS !

Le meilleur moyen
de rejoindre les
producteurs
d'agneaux et de
moutons c'est encore
Ovin Québec.

Contactez la FPAMQ
pour connaître
les tarifs publicitaires.

OVIN QUÉBEC

Ce bulletin de liaison est publié par la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec (FPAMQ), affiliée à l'Union des producteurs agricoles (UPA).

Collaboration **Pascal-André Bisson**
Johanne Cameron
Francis Goulet
Nicole Mimeault
Jean-François Samray
Marie-Ève Tremblay

Production **Compographe**
(Châteauguay)

*Tout commentaire peut être adressé
à la FPAMQ :*

555, boul. Roland-Therrien
Longueuil (Québec) J4H 3Y9

Téléphone 450.679.0540
Télécopieur 450.674.4415
Courriel jfsamray@upa.qc.ca

Numéro de convention : 04692624-99
de la Poste publication

Le Québec, un leader national !

C'est durant la première fin de semaine du mois de décembre que s'est tenue l'assemblée générale annuelle de la Fédération canadienne du mouton. Cette fois encore, des dossiers sur la santé animal, la régie du troupeau et son identification ont été abordés. C'est toutefois le système de classification des agneaux actuellement en place au Québec qui a attiré le plus l'attention des participants.

Tant la présentation du document vidéo préparée par la FPAMQ que les explications livrées par son directeur général sur l'implantation prochaine de l'agence de vente ont suscité l'intérêt des représentants des autres provinces qui aimeraient bien voir un tel système s'implanter chez eux. Des demandes ont d'ailleurs été effectuées auprès des représentants de la FPAMQ afin que des présentations inter-provinciales soient organisées prochainement.

Une invitation
appréciée qui
confirme
l'avancement du
Québec dans ce
domaine.



le conseil exécutif de la Fédération canadienne du mouton :
dans l'ordre habituel, M. Patrick Roche, du
Manitoba, membre, M. André Trépanier, 1^{er} vice-président, du
Québec, M. Fred Baker, président, de l'Ontario et
M. Floyd Williams, 2^e vice-président, de l'Alberta.



FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC